

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 15 Mars 2018

N° 2018/03/01

L'an deux mille dix huit et le quinze Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de la convocation	06/03/ 2018
	<u>Votes : 25</u>
Présents : 22	Pour : 22
Absents : 2	Abstentions : 3
Représentés : 3	Contre : 0

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr ENGELVIN Gérard
- Mr GASC Georges à Mme GUERIN Audrey

Objet : Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2018 – Budget Commune

Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180315-2018-03-01-DE
Date de télétransmission : 19/03/2018
Date de réception préfecture : 19/03/2018

à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Le Conseil Municipal, par 22 voix Pour, 3 Abstentions,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- Prend acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- Approuve le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180315-2018-03-01-DE
Date de télétransmission : 19/03/2018
Date de réception préfecture : 19/03/2018